

SEANCE DU 2 FEVRIER 2011

DÉCISION N° 2011 / 05 / LELA / 02

**PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA LIGNE
DE GRAND TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ ENTRE LILLE ET ARRAS**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
- vu la lettre de saisine en date du 29 novembre 2010, reçue le 30 novembre 2010, du Président de RTE (Réseau de transport d'électricité) et le dossier joint relatif au projet de reconstruction de la ligne de grand transport d'électricité (400 000 volts) entre Lille (poste d'Avelin) et Arras (poste de Gravelle),
- vu sa décision n° 2011/01/LELA/01 du 5 janvier 2011 décidant l'organisation d'un débat public,

- après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

De nommer Monsieur Michel GIACOBINO président de la Commission particulière du débat public sur le projet de reconstruction de la ligne de grand transport d'électricité entre Lille et Arras.

Le Président


Philippe DESLANDES